

GALVANISANT MAT

À FROID



- PEINTURE PROTECTION LONGUE DURÉE
- PROTECTION ANTICORROSION DES PIÈCES METALLIQUES
- UTILISABLE EN INDUSTRIE ET COLLECTIVITÉS

AVANTAGES

- Protection des constructions métalliques, charpentes, pylônes, tuyauteries, canalisations, cuves, réservoirs, chaudières, clôtures, grillages, glissières de sécurité, appareils métalliques, ...
- Utilisation comme une peinture : forme un revêtement d'aspect mat et métallisé qui résiste à l'humidité et à la corrosion
- Anticorrosion pour les pièces métalliques
- Séchage rapide : Hors poussière : 1 heure
Recouvrable : 12 heures
- Ne coule pas
- Aspect mat
- Fort pouvoir couvrant
- Permet de réaliser des retouches après soudure et après galvanisation à chaud

APPLICATIONS

- Peinture de protection longue durée destinée à la protection anticorrosion des pièces métalliques dans les milieux extrêmes (lieux humides, salins, ...)
- Produit professionnel utilisable dans toutes les industries et collectivités, entreprises de travaux publics, de bâtiments, industries métallurgiques et chaudronneries, exploitations agricoles, installations, portuaires, ateliers, garages, chantiers, ...

MODE ET DOSES D'EMPLOI

- Nettoyer soigneusement la surface à nettoyer, si nécessaire avec un solvant dégraissant sec
- Si nécessaire éliminer les traces de rouille avec une brosse métallique
- La surface doit être propre, dégraissée et sèche avant application
- Agiter fortement avant utilisation jusqu'à entendre la bille à l'intérieur du boîtier
- Pulvériser à 20 / 30 cm de la partie à protéger en couches croisées
- Si nécessaire, passer une seconde couche après un temps de séchage de 12h
- Après usage, purger le diffuseur en effectuant quelques pressions tête en bas

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Produit à usage professionnel, consulter la Fiche de Donnée de Sécurité disponible sur simple de demande.
Ne pas appliquer sur les surfaces chaudes, humides ou exposées au soleil

RÉGLEMENTATION

- Règlement CE 1272/2008 relatif à la classification et à l'emballage des substances et des mélanges.
- Arrêté du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol.
- Règlement CE 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances.



CARACTÉRISTIQUES

Aspect.....base solvant
Couleur.....gris métallisée mate
Densité..... 0,96 ± 0,02
Composition....solvants, poudres métalliques, additifs
Gaz propulseur.....butane / propane
Réglementation (CE) n°1272/2008 CLP.. GHS 02/GHS 07/GHS 09
Stockage..... hors gel et forte chaleur
Matériau emballage..... acier recyclable



INFORMATIONS LOGISTIQUES

Référence..... AE155500
Contenu..... peinture aluminisé sur base solvant
EAN 13..... 3 770 000 368 635
UV.....aérosol 650 / 500 ml
PCB..... colis de 12 aérosols
84 PCB / Pal..... 6 couches de 14 colis
Dimensions boîtier (mm) : d x h.....65 x 195
Dimensions colis (cm) : L x l x h.. 27,0 x 20,4 x 24,5
Poids net..... 4,20 kg
Poids brut..... 5,40 kg
Soumis à TGAP..... non